



INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE
NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE

REVUE ANNUELLE

2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

2

UN MESSAGE
DU JUGE EN CHEF
DU CANADA

3

NOUS VOUS
PRÉSENTONS LA
REVUE ANNUELLE

4

MESSAGE DU CHEF
DES AFFAIRES
JUDICIAIRES

6

LE CONSEIL DES
GOUVERNEURS
DE L'INM

7

NOTRE MODÈLE
ÉDUCATIONNEL

10

STATISTIQUES SUR
LES FORMATIONS
DE L'INM

11

PRIORITÉS
STRATÉGIQUES
DE L'INM DE 2024
À 2027

12

FORMATION
EN DROIT
AUTOCHTONE

13

DES PROGRAMMES
ET DES
RESSOURCES
À LA UNE

23

L'ENGAGEMENT
INTERNATIONAL
ET LES PROJETS
INTERNATIONAUX
EN COURS

27

NOTRE
ÉQUIPE

28

LA VOIE
DE L'AVENIR



MESSAGE DU JUGE EN CHEF DU CANADA



La vigueur du système de justice canadien repose sur l'indépendance de ses juges, ainsi que dans la richesse et la profondeur de leur expertise. L'Institut national de la magistrature, que j'ai le privilège de présider, joue un rôle déterminant dans le soutien de ces deux aspects. Véritable pilier de la formation continue des juges, l'INM veille à ce que les membres de la magistrature canadienne restent au fait des plus récents développements du droit, maîtrisent l'art de juger et soient à l'écoute des réalités vécues par ceux et celles qui comparaissent devant eux. Conçus et dispensés par la magistrature, les programmes de l'INM soutiennent les juges de partout au Canada, quelle que soit leur langue ou leur tradition juridique.

Chaque année, l'INM enrichit et élargit son offre de formation. Cette année, il a notamment lancé de nouvelles ressources et de nouveaux programmes portant sur des thèmes tels que la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif, l'évolution du droit criminel et du droit de la famille, la santé mentale et le bien-être, les initiatives en matière de justice dirigées par les Autochtones, ainsi que l'intelligence artificielle.

L'INM continue également de renforcer son engagement en faveur du perfectionnement judiciaire et des échanges entre pairs à travers le pays. Du colloque national *Une justice en mouvement* — qui a favorisé le dialogue entre les juges de juridictions de common law et de droit civil sur le rôle des juges dans les procédures criminelles — au colloque *Juger à l'ère du numérique* — qui a examiné les répercussions de l'intelligence artificielle sur le système de justice —, en passant par la plateforme en ligne destinée aux formateurs et formatrices judiciaires visant à promouvoir les meilleures pratiques pédagogiques, les occasions pour les juges d'apprendre les uns et les unes des autres ne cessent de se multiplier. Le travail de l'INM est rendu possible grâce à une communauté de spécialistes qui se dévouent à la formation judiciaire à travers le Canada. Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude aux juges, aux formateurs et formatrices, aux responsables communautaires, aux partenaires autochtones et à toutes les personnes qui, en grand nombre, ont contribué à ce travail essentiel.

Enfin, c'est avec grand plaisir que j'accueille l'honorable J.C. Marc Richard, juge en chef du Nouveau-Brunswick, en tant que nouveau chef des affaires judiciaires de l'INM en 2026. Je me réjouis à l'idée de travailler en étroite collaboration avec lui au cours des années à venir. Au nom du Conseil des gouverneurs, je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à l'honorable juge Tom Crabtree pour son leadership inlassable au cours des cinq dernières années, période durant laquelle l'organisation a franchi de nouveaux sommets en matière d'excellence dans la formation judiciaire.



**Le très honorable
Richard Wagner, C.P.**

Juge en chef du Canada
Président du Conseil des gouverneurs de l'INM

Nous vous présentons

LA REVUE ANNUELLE DE L'INM DE 2025-2026

J'ai le plaisir de vous présenter la *Revue annuelle* de l'INM pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026. Vous trouverez dans ces pages les points saillants de notre vaste programme de formation en personne ainsi que de notre riche éventail de ressources pédagogiques numériques, conçus pour favoriser l'excellence judiciaire partout au Canada.

Le rayonnement de l'INM s'étend au-delà des frontières du Canada; l'année 2026 a marqué une autre étape importante dans notre engagement international, puisque l'INM est devenu le siège social de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT). J'ai l'honneur d'y exercer les fonctions de secrétaire générale, en étroite collaboration avec Adèle Kent — CAJ émérite de l'INM et présidente de l'IOJT —, afin de favoriser la coopération au sein de la communauté internationale de la formation judiciaire.

Aux côtés de l'équipe de l'INM, je me joins au juge en chef Wagner pour exprimer notre sincère gratitude au juge Crabtree pour les contributions exceptionnelles qu'il a apportées à la formation judiciaire et à l'INM tout au long de son mandat. Son leadership, sa vision et son dévouement ont laissé une empreinte durable sur notre organisme et sur l'ensemble de la communauté judiciaire. Nous sommes également heureux d'accueillir le juge Richard dans ses nouvelles fonctions et nous nous réjouissons de collaborer avec lui afin de faire avancer la mission de l'INM dans les années à venir.

Nous espérons que la présente *Revue annuelle* pour l'exercice 2025-2026 vous permettra de découvrir les plus récents développements de notre offre de formation.

Danielle May-Cuconato

Chef de la direction, INM



MESSAGE DU CHEF DES AFFAIRES JUDICIAIRES



Le juge Tom Crabtree

Chef des affaires judiciaires (CAJ) sortant et nouveau
chef des affaires judiciaires internationales (CAJI)

Au moment où vous lirez ces lignes, mon mandat à titre de CAJ aura pris fin. J'ai eu l'immense privilège et le grand honneur d'exercer ces fonctions au cours des cinq dernières années. Succéder à ma prédécesseure, l'honorable Adèle Kent, représentait un défi de taille, compte tenu du leadership remarquable dont elle a fait preuve dans les premiers temps de la pandémie de COVID-19. Grâce à son étroite collaboration avec Danielle May-Cuconato, la chef de la direction, dans le cadre d'un nouveau modèle de gouvernance, l'honorable Adèle Kent a contribué à jeter les bases d'un succès durable pour l'INM. J'ai eu la chance de profiter du fruit de leur travail, ce qui m'a permis d'assumer avec confiance des fonctions dont les contours avaient été établis avec tant de soin et de réflexion.

L'INM est une référence incontournable en matière de conception, de développement et de mise en œuvre de la formation judiciaire, non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle internationale. Au cours des cinq dernières années, j'ai pu constater que cette réputation repose sur les contributions d'un grand nombre de personnes : les membres de notre Conseil des gouverneurs, qui témoignent de l'importance d'une formation judiciaire menée par des juges; les membres de nos comités de planification et de notre corps professoral, notamment nos partenaires autochtones, dont les nombreuses heures de travail contribuent à façonner des programmes et des ressources exceptionnels; ainsi que le Conseil canadien de la magistrature et le Conseil canadien des juges en chef, dont la collaboration contribue à la réalisation de nos objectifs communs d'excellence judiciaire. Enfin, cette réputation reflète le travail de l'extraordinaire équipe de l'INM, qui met son expertise, son énergie et son esprit d'innovation au service de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une formation judiciaire de calibre mondial, tant au moyen de programmes en personne que de ressources numériques.

La formation judiciaire est un pilier essentiel pour maintenir la confiance du public dans nos institutions judiciaires et favoriser l'accessibilité du système judiciaire. Grâce à l'engagement d'un nombre indicible de personnes, les juges de partout au Canada peuvent consacrer du temps et de l'énergie à leur perfectionnement professionnel, affiner leurs compétences, se tenir au fait des derniers développements juridiques et mieux comprendre les communautés qu'ils servent, renforçant à la fois la confiance du public et l'accès à la justice.

Je tiens à présenter mes plus sincères félicitations au nouveau chef des affaires judiciaires, le juge Marc Richard, et à lui assurer tout mon soutien alors qu'il entre en fonction. Je tiens également à remercier Danielle May-Cuconato pour son leadership, sa collaboration et l'inspiration qu'elle a su nous inspirer tout au long de notre parcours commun. Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de l'INM, et je suis rassuré de savoir que notre organisation repose entre des mains solides et compétentes.

À tous mes collègues partout au pays, je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères et ma profonde gratitude pour vos contributions et votre soutien. Ce fut pour moi un véritable privilège d'occuper le poste de CAJ au cours des cinq dernières années. Je me réjouis de poursuivre mon travail au sein de l'INM dans le cadre de nouvelles fonctions et je demeure profondément reconnaissant d'avoir le privilège de faire partie de cette organisation remarquable.



Le juge Marc Richard

Nouveau chef des affaires judiciaires
(à compter du mois d'août 2026)

C'est avec beaucoup de fierté et un profond sentiment de responsabilité que j'assumerai les fonctions de chef des affaires judiciaires de l'Institut national de la magistrature en août. Je collabore avec l'INM depuis plusieurs années déjà, à titre de formateur judiciaire, de conférencier et de membre des comités et du Conseil des gouverneurs. Me voir confier un rôle de premier plan au sein d'un organisme que j'admire depuis longtemps constitue l'un des plus grands honneurs de ma carrière.

Je succède au juge Tom Crabtree, qui laisse un INM plus fort, plus rayonnant et plus actif que jamais auprès des juges et des collectivités. Sa contribution à la formation judiciaire au Canada (particulièrement sur les plans de la promotion du droit et des perspectives juridiques autochtones, de l'implication dans la communauté et de l'établissement de partenariats à l'international) est exceptionnelle. Je ferai tout pour honorer ce legs.

J'arrive de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick — la seule province canadienne à être officiellement bilingue — où la prestation de services dans les deux langues officielles aux communautés anglophones et francophones, loin d'être une abstraction, est une réalité quotidienne. Étant donné cette expérience, j'ai la profonde conviction que la raison d'être de l'INM est de donner à chacune et chacun des juges de ce pays — de toutes les provinces et de tous les territoires, dans les deux langues officielles ainsi que selon la common law, le droit civil et les traditions juridiques autochtones — accès à une formation judiciaire hors du commun. L'accès égal à l'excellence dans tout notre système bijuridique et bilingue n'est pas qu'un idéal auquel aspirer. C'est une pierre angulaire de la justice.

Cet accès égal à l'excellence est également le fondement même de la confiance du public. Une magistrature compétente, indépendante et constamment en apprentissage est la clé pour que la population canadienne fasse confiance à ses tribunaux. Cette confiance ne se gagne pas à un moment précis : elle est continuellement cultivée, en grande partie grâce à la formation judiciaire. Le travail de l'INM n'a jamais été aussi important, et les prochaines années sont extrêmement prometteuses.

Le système de justice est confronté à des défis de taille, mais ils s'accompagnent d'autant d'occasions d'innovation, de collaboration et d'apprentissage.

J'ai très hâte de travailler avec le Conseil, le personnel dévoué de l'INM et nos nombreux partenaires de la communauté judiciaire et d'ailleurs pour offrir une formation judiciaire rigoureuse, pertinente et digne de la confiance que les Canadiennes et les Canadiens accordent aux tribunaux.

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'INM



PRÉSIDENT

Le très honorable Richard Wagner, C.P.

Juge en chef du Canada

Margaret Biggs

Matthews Fellow en politique publique mondiale
Université Queen's

L'honorable Tom Crabtree

Chef des affaires judiciaires, INM
Juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique

L'honorable Melissa Gillespie

Juge en chef de la Cour provinciale
de la Colombie-Britannique

L'honorable Jean-François Michaud

Juge en chef adjoint de la Cour supérieure
du Québec

L'honorable Martel D. Popescul

Juge en chef de la Cour du Banc du Roi
de la Saskatchewan

MEMBRES DE LA DIRECTION

Danielle May-Cuconato

Chef de la direction, INM

VICE-PRÉSIDENT

L'honorable Nicholas Kasirer

Juge à la Cour suprême du Canada

L'honorable J.C. Marc Richard

Juge en chef de la Cour d'appel
du Nouveau-Brunswick

L'honorable James F. Rybchuk

Juge à la Cour provinciale de la Saskatchewan

La professeure Sophie Thériault

Doyenne de la Faculté de droit
(Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa

Le professeur Jeremy Webber

Faculté de droit
Université de Victoria

Membre honoraire du Conseil

des gouverneurs L'honorable Frank Iacobucci

Juge à la retraite de la Cour suprême du Canada

Secrétaire du Conseil : Daniel Byma

Conseiller juridique principal et chef de cabinet
de la Cour suprême du Canada

NOTRE MODÈLE ÉDUCATIONNEL



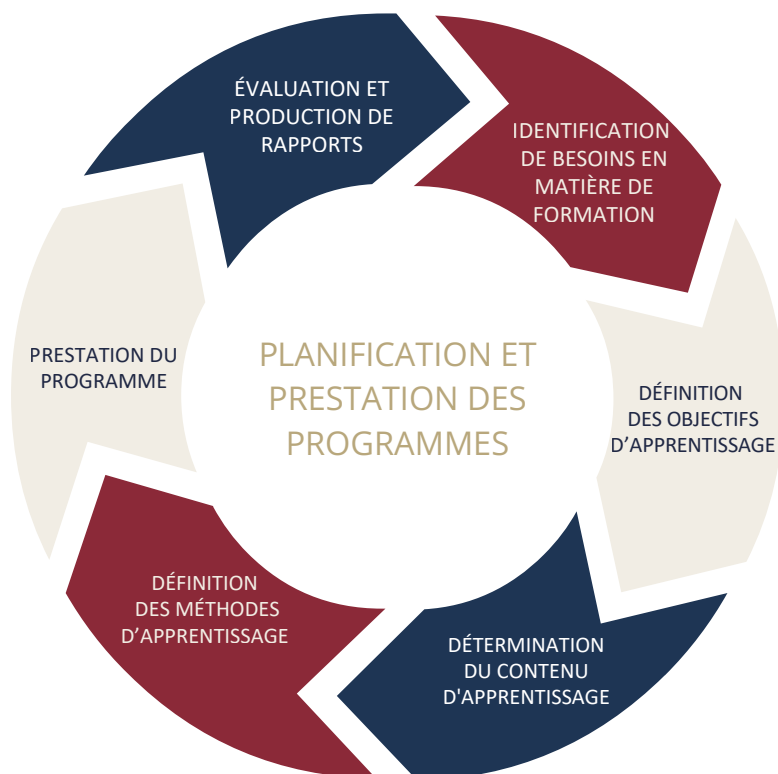
LEADERSHIP JUDICIAIRE

Sous la direction du chef des affaires judiciaires, les comités de planification conçoivent et créent les ressources et les programmes de formation de l'INM. Ces comités collaborent étroitement avec des spécialistes du droit et d'autres domaines pour offrir du contenu éducatif opportun et pertinent qui répond aux besoins d'apprentissage de leurs pairs. Les équipes internes de l'INM, formées d'avocates et d'avocats spécialistes de la formation pour adultes ainsi que de professionnelles et de professionnels de l'organisation d'événements, du fonctionnement et de la gestion de projets, accompagnent les membres des comités dans la création d'expériences d'apprentissage enrichissantes pour les juges.

UN PROCESSUS MÉTHODIQUE QUI PROMEUT L'EXCELLENCE

Le processus de planification de programmes de l'INM suit une trajectoire méthodique, qui commence par l'identification des besoins en matière de formation et la définition d'objectifs d'apprentissage ciblés. Ce sont ces objectifs qui dictent le choix des thèmes et des questions qu'abordera le contenu pédagogique.

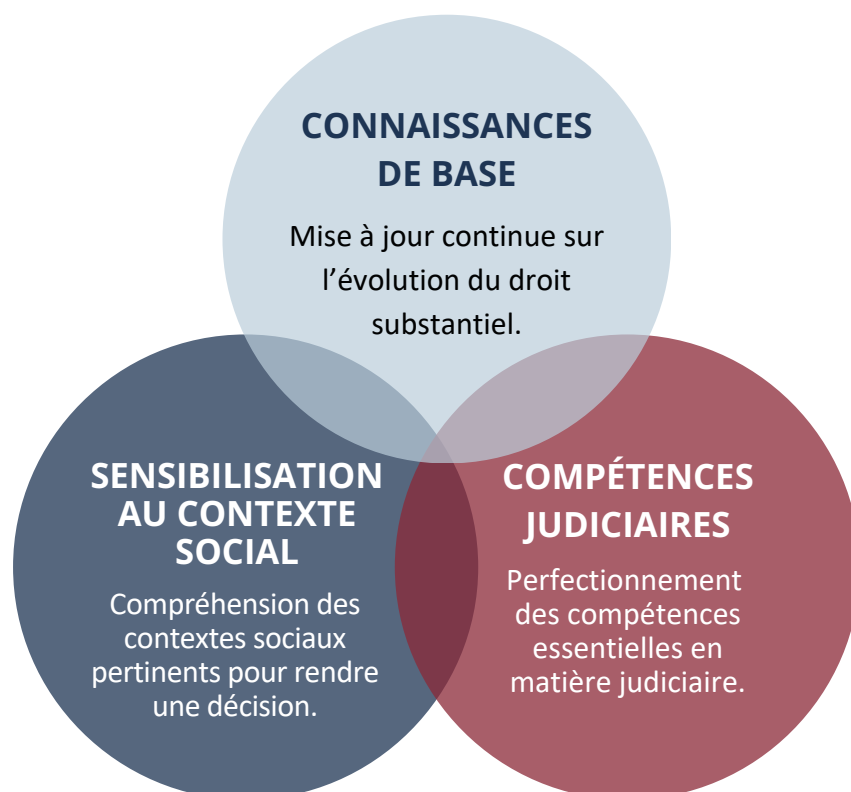
Chaque ressource et chaque colloque sont soigneusement conçus pour faciliter le quotidien des juges et favoriser leur participation et la rétention des connaissances. Une évaluation systématique est réalisée après la prestation afin de cibler des pistes d'amélioration et les leçons tirées, puis le processus recommence.



NOTRE MODÈLE ÉDUCATIONNEL

Le programme de perfectionnement professionnel de l'INM réunit trois dimensions centrales de la formation judiciaire, pour offrir une expérience intégrée qui explore différents aspects du rôle de juge.

LES TROIS DIMENSIONS DE LA FORMATION JUDICIAIRE



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES NATIONALES, RATTACHÉES À UN TRIBUNAL ET EN LIGNE

L'INM soutient la magistrature canadienne en concevant et en offrant des formations rattachées aux tribunaux, adaptées aux compétences et au contexte de chaque tribunal, ainsi que - pour les juges de tous les tribunaux - des programmes à l'échelle nationale et des ressources numériques pertinents. En tant qu'organisation multijuridique et bilingue, l'INM offre des programmes pour les juges du système de common law et de droit civil, en français et en anglais, et sur le droit et les pratiques juridiques autochtones.

APPRENTISSAGE À VIE

Le programme d'études de l'INM est conçu pour soutenir les juges tout au long de leur carrière en leur offrant des occasions d'apprentissage opportunes et pertinentes, quel que soit leur niveau d'expérience. Précieux conseils pour les premiers jours sur le banc, ressources accessibles en tout temps à utiliser en cours d'instance, actualités juridiques, colloques avancés pour juges d'expérience... les juges du Canada peuvent compter sur l'INM en toutes circonstances.

NOTRE MODÈLE ÉDUCATIONNEL

FORMATION NUMÉRIQUE ET EN PERSONNE INTÉGRÉE

Les formations de l'INM sont offertes aux juges de tout le pays, dans plusieurs fuseaux horaires et dans une variété de formats, des programmes intensifs en personne aux modules d'auto-apprentissage en ligne. Les programmes en personne offrent une expérience immersive qui permet aux juges de s'entretenir avec des spécialistes de renom sur place, de participer à des séances de discussion et à des ateliers interactifs et de parler d'enjeux complexes en petits groupes, pour apprendre des expériences d'autres juges. À cette offre en personne s'ajoute un environnement d'apprentissage numérique efficace et flexible qui permet aux juges d'accéder en tout temps à des balados, des cours d'auto-apprentissage, des directives au jury et des cahiers d'audience, entre autres. Chaque juge, tant dans le cadre de formations en personne que dans celui des ressources numériques flexibles, a accès à du contenu indispensable de grande qualité adapté à son horaire, à ses besoins en perfectionnement professionnel et à ses préférences d'apprentissage.



PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE FORMATION POUR ADULTES

L'INM est déterminé à créer et à offrir une formation judiciaire qui suit les pratiques exemplaires en matière de formation pour adultes. Les apprenants adultes s'amènent avec une riche expérience de vie et participent généralement plus activement aux formations qui touchent directement à leur contexte personnel et professionnel.

Inspiré par les travaux des andragogues Malcolm Knowles et David Kolb, l'INM conçoit ses formations selon le modèle de l'apprentissage expérientiel, qui combine expérience, réflexion, conceptualisation et application. Nos formations invitent les juges à se servir de leurs expériences personnelles et professionnelles, à les envisager sous un nouveau jour et à appliquer leurs nouveaux acquis à des problèmes concrets. Cette approche place la personne apprenante au cœur de l'expérience éducative : elle pose des questions, résout des problèmes, conceptualise, pratique ses compétences et reçoit une rétroaction.

STATISTIQUES SUR LES FORMATIONS DE L'INM

Dans l'année civile 2025, l'INM a offert l'équivalent de presque 200 jours de colloques de formation en personne, qui ont été qualifiés d'« excellents » ou de « très bons » par 95 % des personnes y ayant participé. À nos efficaces activités en personne s'ajoutait une vaste gamme de produits de formation numériques de haute qualité, dont des mises à jour dans notre *Boîte à outils judiciaire sur le droit relatif aux agressions sexuelles*, les cours « L'essentiel du droit criminel » et « Détermination de la peine : contrevenants noirs », des programmes supplémentaires sur la violence entre partenaires intimes et familiale, ainsi qu'une page de ressources pour les formatrices et formateurs judiciaires.

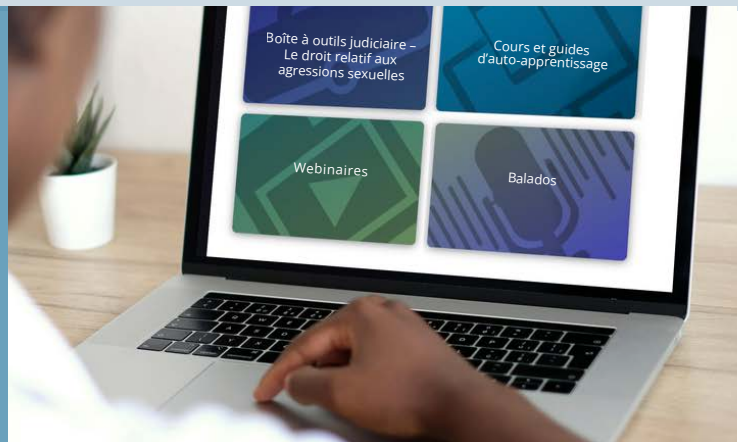


199 jours de formation
en personne

95 %

Proportion des juges ayant qualifié
les programmes de l'INM comme
étant excellents ou très bons

Vaste gamme de
ressources numériques
nouvelles et mises à jour



PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'INM

L'INM suit un plan stratégique pluriannuel, une feuille de route qui lui permet d'atteindre ses principaux objectifs. Le plan actuel va de 2024 à 2027 et prévoit trois priorités pour cette période.

Notre plan stratégique 2024-2027

Priorité n° 1 : L'excellence dans la formation judiciaire



Une formation judiciaire de premier ordre évolue pour s'adapter aux réalités actuelles de la magistrature. Nous ne cessons de nous adapter, d'innover, de chercher de nouvelles perspectives et de collaborer avec les tribunaux pour offrir du contenu de haute qualité qui répond aux besoins de la magistrature.

Priorité n° 2 : La réconciliation



En réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'INM tient à contribuer à la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones dans ses programmes de formation judiciaire et ses activités de sensibilisation.

Priorité n° 3 : Un processus décisionnel fondé sur les données probantes



L'administration de la justice requiert la présence de parties prenantes bien informées et engagées et d'un programme de formation judiciaire qui tient compte des commentaires, des nouveaux besoins et des contextes changeants. Nous atteindrons l'excellence grâce à des communications solides et ouvertes avec ces parties prenantes et à des systèmes internes qui nous rendent agiles et réactifs.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

« L'exercice 2025-2026 marque la deuxième année de notre plan stratégique triennal, et je suis très fier de nos réalisations. Pour ses trois priorités stratégiques, l'organisme a pris un élan remarquable, par exemple en créant du contenu éducatif sur des sujets chauds comme l'intelligence artificielle, la violence entre partenaires intimes et familiale et le bien-être judiciaire, et en lançant *L'espace des formateurs judiciaires*, en fonction des commentaires recueillis lors de la révision de notre programme d'études en 2023. L'année a aussi été marquée par une collaboration réelle et précieuse avec des peuples autochtones de partout au Canada, cultivée lors de rencontres productives sur le terrain d'un océan à l'autre. Nous abordons la dernière année du plan forts des progrès remarquables réalisés et animés par une volonté collective de mener à bien la mission de l'INM. »

Le juge Tom Crabtree
Chef des affaires judiciaires de l'Institut national de la magistrature

FORMATION EN DROIT AUTOCHTONE

Les programmes et les ressources de l'INM sur le droit autochtone donnent aux juges une meilleure compréhension du pluralisme juridique ainsi que de la diversité des droits, des traditions juridiques et des pratiques autochtones et de leur intégration au système de justice.

La programmation de l'INM tient aussi compte du contexte social et des expériences distinctes des peuples autochtones du Canada, des dimensions fondamentalement importantes pour le processus judiciaire. Parmi les nouveautés en 2025-2026, mentionnons les modules d'auto-apprentissage sur les expériences des femmes autochtones en matière de violence entre partenaires intimes, de même que des ressources ciblées sur le pluralisme juridique autochtone, dont une étude de cas sur la Cour des Premières Nations de Duncan. Ces ajouts complètent l'offre en personne et en ligne de l'INM, qui comprend le *Colloque sur les traditions juridiques autochtones* (qui s'étend sur plusieurs jours) ainsi que des ressources en ligne sur la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale, sur la réconciliation dans les tribunaux canadiens et sur les initiatives de justice menées par les Autochtones.

Ces programmes et ces ressources démontrent l'engagement indéfectible des leaders autochtones du Canada et leur inébranlable volonté de collaborer. L'INM remercie infiniment ses partenaires autochtones pour leur expertise, leur temps et leurs conseils dans le cadre de ces initiatives, et pour leur volonté de participer à la création des prochaines ressources pour la magistrature canadienne.

RÉUNIONS DE PLANIFICATION RÉCENTES



Rencontre avec la Wendat Nation, à Wendake, au Québec, 2026



Rencontre avec la Première Nation Kainai, au parc historique Blackfoot Crossing, en Alberta, 2025



Rencontre avec la Première Nation de Duncan, à la Cour des Premières Nations de Duncan, en Colombie-Britannique, 2024



Rencontre avec la Première Nation de Wagmatcook, à la Cour provinciale de Wagmatcook, au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, 2025

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

PROGRAMMES ET RESSOURCES POUR LES JUGES CIVILISTES ET D'EXPRESSION FRANÇAISE



Les programmes nationaux et les ressources de l'INM sont offerts dans les deux langues officielles. Au dernier exercice, nous avons notamment rendu disponibles des ressources en ligne supplémentaires en droit civil, de même qu'une offre en droit criminel consacrée à la jurisprudence et à la doctrine en français.

L'INM a également fièrement tenu la troisième édition de son programme national phare en français, *Une justice en mouvement*, en juin 2025 à Montréal. Elle portait sur le droit criminel et était coorganisée par l'INM et la Cour du Québec. C'était l'occasion pour des juges de partout au Canada d'étudier la jurisprudence et la doctrine en français sur des questions de droit criminel de portée nationale.

De plus, l'INM a lancé deux nouveaux cours en ligne : un sur la réforme du droit de la famille au Québec (répercussions des projets de loi 12 et 56 sur les juges) et une collection de ressources sur le droit civil québécois. Cette dernière rassemble le contenu le plus pertinent de l'INM sur le droit québécois, particulièrement au sujet du *Code civil du Québec* et du *Code de procédure civile du Québec*. Ces éléments complètent les modules d'auto-apprentissage existants sur le droit de la famille du Québec, qui soutiennent les juges de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec siégeant au nouveau Tribunal unifié de la famille.



DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE SUR LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Les juges jouent un rôle crucial dans la reconnaissance des répercussions profondes de la violence entre partenaires intimes (VPI) et de la violence familiale sur les personnes, les familles et les communautés. L'INM offre un éventail de formations sur le sujet, notamment dans le cadre des programmes *Juger dès vos cinq premières années* en droit criminel et familial, de même que des séances ciblées dans les colloques nationaux en droit familial et criminel et de nombreuses ressources en ligne.

Par exemple, le cours d'auto-apprentissage sur la VPI informe les juges sur le contexte juridique en matière de VPI et tient compte des recherches actuelles. Régulièrement mis à jour, il examine le traitement réservé à la VPI et à la violence familiale dans la *Loi sur le divorce* et propose un survol comparatif des cadres législatifs provinciaux et territoriaux, notamment en matière de parentalité, de protection de l'enfance, de possession exclusive de la résidence familiale et d'infractions pertinentes du *Code criminel*.

Le cours porte aussi sur :

- la nature et les dynamiques de contrôle coercitif;
- les définitions et les formes de VPI;
- les mythes et les stéréotypes relatifs à la VPI reconnus par la jurisprudence canadienne en droit familial;
- les expériences particulières des femmes autochtones (surreprésentées dans les statistiques sur la VPI), en passant par les origines historiques complexes du problème et les expériences vécues par les Autochtones qui comparaissent en cour;
- la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, y compris les façons dont la technologie peut amplifier les comportements coercitifs et contrôlants, comme la surveillance et la manipulation;
- le témoignage d'une personne ayant vécu une relation de maltraitance, qui aborde notamment le sujet des obstacles à surmonter pour quitter un partenaire violent.



« Les chapitres sur la VPI que l'INM a mis au point présentent de l'information fondamentale d'excellente qualité, facile à lire et à comprendre et qui permet aux juges de développer des connaissances et des compétences en la matière ».

**La juge Michelle A. Coady, Cour
suprême de Terre-Neuve-et-
Labrador**

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

JUGER DÈS VOS CINQ PREMIÈRES ANNÉES (DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT CRIMINEL)

Ces programmes intensifs pour les juges de nomination fédérale récente sont obligatoires aux termes des *Politiques et lignes directrices sur le perfectionnement professionnel* du Conseil canadien de la magistrature. La version du programme axée sur le droit criminel a recours à des scénarios factuels d'agression sexuelle afin de situer les enjeux et de permettre aux juges de mettre en pratique les aptitudes pertinentes. La version du programme axée sur le droit de la famille met de l'avant l'acquisition de stratégies pratiques pour traiter les questions parentales complexes ainsi que celles relatives aux pensions alimentaires pour les enfants et les conjoints, aux demandes découlant de la violence entre partenaires intimes et à l'incidence de cette violence.



LA BOÎTE À OUTILS JUDICIAIRE SUR LE DROIT RELATIF AUX AGRESSIONS SEXUELLES (RESSOURCE NUMÉRIQUE)

Cette boîte à outils en ligne rassemble des ressources sur le droit et le contexte social entourant les agressions sexuelles. Elle est mise à jour au rythme des développements jurisprudentiels et législatifs et comporte des sections sur :

- le contexte social;
- le droit substantiel;
- les interprètes et les aides au témoignage;
- les autres activités sexuelles et les dossiers privés;
- le processus décisionnel;
- la détermination de la peine.

« Il s'agit de la meilleure ressource sur le droit des agressions sexuelles à laquelle j'ai eu accès en 30 ans. »
Le juge Michael Brown

« Cette ressource de l'INM a fait une différence importante pour moi et, je présume, pour l'ensemble de nos collègues. »
Le juge John M.L. Gibb-Carsley

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

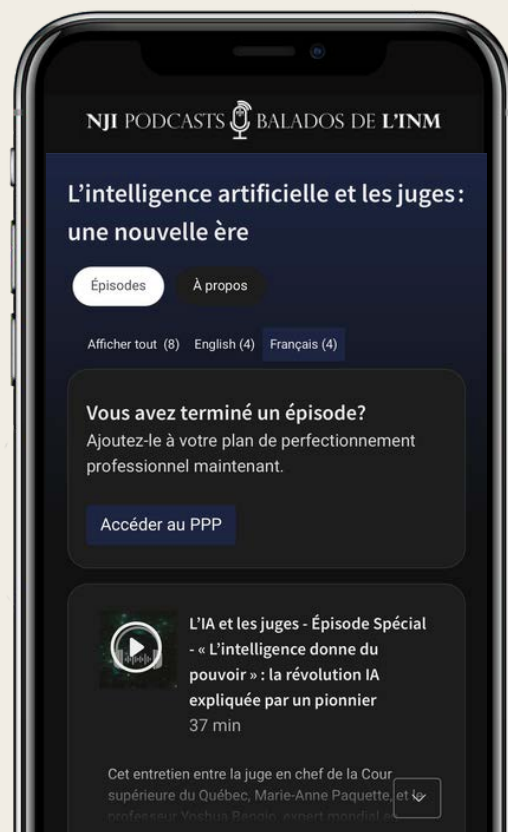
BALADOS DE L'INM

La série de balados bilingues de l'INM fait intervenir des expertes et des experts sur des sujets comme la rédaction de jugements, la déontologie judiciaire, la violence entre partenaires intimes et l'intelligence artificielle.

Parfaits pour apprendre en déplacement, ces épisodes présentent des conversations stimulantes et enrichissantes sur des questions d'intérêt pour le rôle de juge.

« Les ressources numériques de l'INM offrent des occasions d'apprentissage à jour et disponibles en tout temps, qui répondent aux besoins des juges et conviennent à leurs horaires atypiques. Chaque juge peut y trouver son compte dans la variété de formats : vidéos, balados, blogues et ressources écrites. En plus, ces ressources sont accessibles dans les deux langues officielles du Canada. »

**La juge en chef Melissa Gillespie,
Cour provinciale de la Colombie-Britannique**



« Nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur une organisation de si haut calibre. Je crois comprendre que l'INM est tenu en haute estime par des juges non seulement du Canada, mais de partout dans le monde. Je comprends pourquoi! »

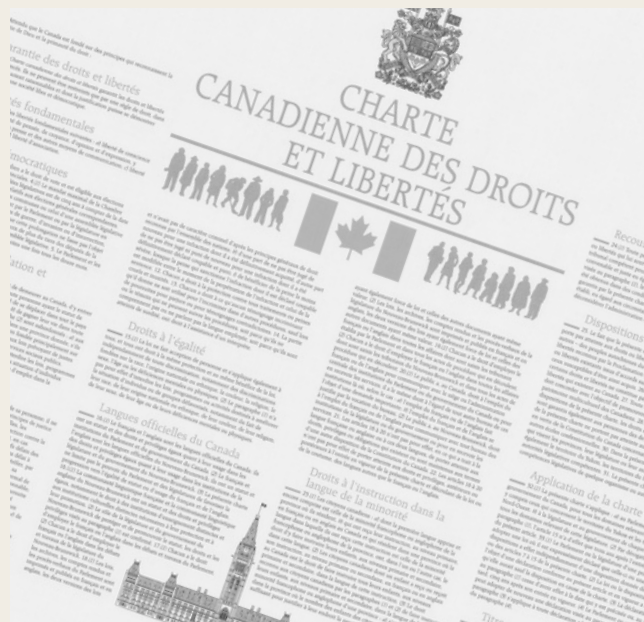
Juge participant, 2026

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

ENTENDRE ET TRANCHER LES QUESTIONS RELATIVES À LA CHARTE

Ce programme permet aux participant-e-s d'acquérir des connaissances et des aptitudes requises pour pouvoir trancher avec efficacité des affaires relatives à la *Charte*, y compris :

- les questions de procédure et de preuves relatives aux allégations de violation de la *Charte*;
- les fouilles, les perquisitions et les saisies;
- la détention et le droit à l'assistance d'un avocat;
- la détermination de la peine;
- les valeurs de la *Charte* et la responsabilité des juges dans le traitement des questions relatives à la *Charte*;
- les réparations en cas de violation de la *Charte*.



COLLOQUE SUR LES PROCÈS DEVANT JURY EN MATIÈRE PÉNALE

Les procès criminels devant jury posent des défis uniques en matière de procédure, de preuve et de droit substantiel. Ce colloque est axé sur la plupart des aspects de la pratique et du droit en matière de procès criminels devant jury, depuis les conférences préparatoires au procès jusqu'au prononcé du verdict, en passant par une gamme d'enjeux en matière de preuve et de droit substantiel auxquels les juges du procès sont susceptibles de faire face dans de telles affaires. Les développements récents de la législation ainsi que des pratiques exemplaires sont mis en évidence tout au long du programme.



DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

LA JUSTICE EN ACTION

Ce cours offre aux juges une expérience immersive de la Cour des Premières Nations de Duncan, un tribunal de détermination de la peine de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, qui se consacre à la réhabilitation et à la guérison. Au programme : les particularités de la formule non contradictoire du tribunal, le rôle crucial des Aînés et des Aînées et le processus de collaboration avec la clientèle pour la création et l'exécution d'un plan de guérison.

LA JUSTICE EN ACTION

UN COUP D'ŒIL SUR LA COUR DES PREMIÈRES NATIONS DE DUNCAN

JUGER À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Juger à l'ère du numérique est le colloque phare annuel de l'INM sur la technologie et le droit.

Pour l'édition de 2025, l'INM s'est associé aux spécialistes de Mila, l'institut d'intelligence artificielle québécois de renommée internationale, afin d'organiser une journée complète de programmation vouée à l'intersection de l'intelligence artificielle et de la justice, inspirée en partie par l'initiative *Intelligence artificielle et État de droit* de l'UNESCO.



DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

L'ESPACE DES FORMATEURS JUDICIAIRES



Cette année, en réponse à une recommandation découlant de la révision du programme d'études de l'INM réalisée en 2023, nous avons créé et lancé *L'espace des formateurs judiciaires*, un riche répertoire de ressources pédagogiques conviviales et de grande qualité pour les planificatrices et les planificateurs ainsi que les formatrices et les formateurs qui travaillent à la formation judiciaire. On y retrouve notamment :

- des pratiques exemplaires en conception et prestation de programmes de formation judiciaire;
- des idées et des formats de programme innovants;
- une archive des programmes et des sujets de séance;
- des conseils pour l'intégration des ressources éducatives numériques de l'INM;
- des conseils sur les façons de participer à la formation de la magistrature.

L'espace des formateurs judiciaires complète le *Programme de perfectionnement des juges formateurs* et le *Colloque à l'intention des responsables de la formation des cours provinciales et territoriales*, que l'INM présente en personne et qui portent sur la planification et la conception efficaces de formations judiciaires.

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

RENDRE JUGEMENT SÉANCE TENANTE

Dans le cadre de ce colloque pratique, des outils, modèles et autres documents pratiques seront fournis aux juges et les aideront dans la préparation, l'élaboration ou le prononcé de décisions et jugements oraux.

Les participant·e·s travailleront avec des formateurs et des formatrices aguerris pour apprendre à déterminer les circonstances dans lesquelles il convient de rendre un jugement séance tenante, à s'y préparer et à le structurer, ainsi qu'à adopter des pratiques exemplaires de communication claire.



DÉTERMINATION DE LA PEINE : CONTREVENANTS NOIRS

Ce cours interactif explore le rôle de la preuve du contexte social dans la détermination de la peine, dont les évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (EIOEC) et les rapports prédécisionnels enrichis (RPDE) : il explique leur but, leur contenu et leur rôle dans la détermination de la peine. À l'aide de vidéos captivantes, d'exemples concrets et de conseils de spécialistes, le cours reflète la jurisprudence émergente au Canada.



DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES JUGES FORMATEURS

Ce colloque axé sur les pratiques exemplaires en conception et prestation de programmes de formation judiciaire est conçu pour les juges qui sont membres de comités de planification de la formation judiciaire ou souhaitent le devenir.

Les participantes et les participants acquièrent des compétences qui les aident à créer des présentations, des séances et des programmes stimulants et efficaces.



CAHIER D'AUDIENCE SUR LA CONVENTION DE LA HAYE

Conçu pour aider les juges qui entendent des affaires d'enlèvement transfrontalier d'enfants, ce cahier d'audience prodigue des conseils pratiques pour les demandes de retour d'enfant présentées en vertu de la *Convention de La Haye*. Nouvellement mise à jour, cette ressource explore les développements jurisprudentiels et présente des outils simplifiés pour appuyer les demandes de communication judiciaire interterritoriale.

La Convention de La Haye (l'enlèvement international d'enfants)

CONTRÔLER ET ÉVALUER LA PREUVE D'EXPERT

Ce programme de deux jours et demi examine la portée et les limites du rôle de gardien des juges selon la jurisprudence canadienne contemporaine et les règles des cours, en plus de proposer des outils pratiques pour l'appréciation de la preuve d'opinion présentée par un expert.

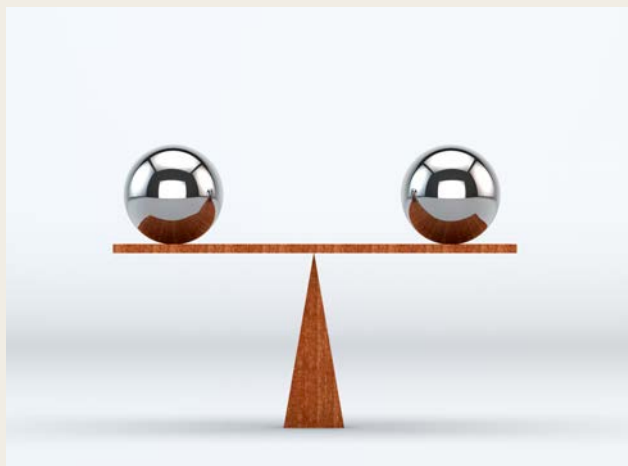


DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE

COLLOQUE EN LIGNE SUR LES QUESTIONS ÉMERGENTES : BIEN-ÊTRE JUDICIAIRE

Comme l'ont reconnu les Nations Unies dans la *Déclaration de Nauru*, le bien-être judiciaire est essentiel pour préserver la primauté du droit.

Créé à la lumière d'études empiriques de pointe et de perspectives personnelles de juges du Canada, ce colloque en ligne de deux heures et demie explore les facteurs de stress psychologique uniques à la magistrature et offre des stratégies pour maintenir son bien-être malgré la pression.



LA TRANSITION VERS LE TRIBUNAL D'APPEL

Les compétences des juges d'appel diffèrent de celles des juges de première instance. Ce colloque s'adresse aux juges d'appel de nomination récente et explore le travail de ces cours, les meilleures pratiques de la collégialité et des questions d'éthique et de droit propres à leur travail.

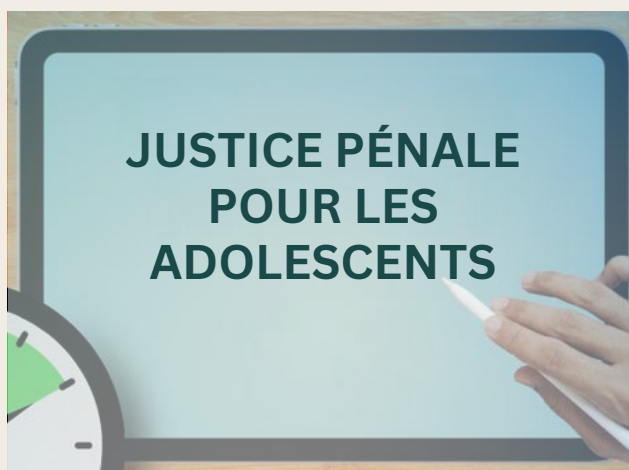


JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Ces tutoriels mettent en lumière les principales différences entre les instances criminelles visant des adultes et celles visant des personnes adolescentes.

Les modules d'auto-apprentissage concis couvrent des sujets importants, comme :

- la détermination de la peine et les plaidoyers de culpabilité pour les adolescents;
- la gestion d'instance;
- les auditions de mise en liberté sous caution;
- les dossiers des adolescents.



L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL

La mission première de l'INM est de concevoir, de présenter et de coordonner la formation continue de la magistrature canadienne. Depuis des décennies, l'INM bâtit une expertise qui est reconnue bien au-delà de nos frontières.

Depuis plus de 25 ans, l'INM est invité à se servir de cette expertise pour soutenir la formation judiciaire et la primauté du droit partout dans le monde. À la demande d'institutions judiciaires internationales, nous avons collaboré avec des juges et des instances judiciaires de partout dans le monde. L'INM dispose maintenant d'un Service de la formation internationale qui s'occupe de la collaboration et de la mobilisation à l'étranger.

NOTRE APPROCHE

L'INM collabore à l'international, sur invitation de pays ou d'organismes hôtes, en particulier sur les sujets suivants :

- l'élaboration de programmes et la conception pédagogique;
- les programmes de perfectionnement des compétences;
- la sensibilisation au contexte social;
- la création de ressources d'apprentissage en ligne;
- la réforme judiciaire et le renforcement des institutions;
- les initiatives d'accès à la justice.

Le système de justice bilingue et bijuridique du Canada, ancré dans une société multiculturelle, est une assise solide pour la collaboration avec nos homologues d'ailleurs. Notre approche mise et repose sur le respect mutuel, sur le partage de connaissances et sur le développement durable des capacités au service de l'indépendance judiciaire et de la primauté du droit. L'INM est fier de pouvoir partager l'expertise canadienne en formation judiciaire avec la communauté mondiale et apprendre de nos partenaires. Ces collaborations enrichissent nos travaux nationaux et internationaux, renforcent les systèmes judiciaires et promeuvent la justice à travers le monde.



L'INM collabore avec une grande diversité de pays, dont l'Ukraine, le Mexique, le Ghana, le Vietnam, les Philippines, le Cambodge, la Nouvelle-Zélande, le Sri Lanka, Singapour, la France et la Mongolie, sur des projets internationaux de formation judiciaire et de réforme de la justice.

L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL

La collaboration est essentielle à la réalisation de la mission de l'INM, tant au Canada qu'à l'international. L'Institut entretient une présence soutenue dans la communauté mondiale de la formation judiciaire. Il accueille régulièrement des délégations d'ailleurs et partage son expertise avec des partenaires de partout dans le monde.

L'INM est également fier d'être le siège social de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), un réseau qui réunit 125 instituts de formation judiciaire provenant de 77 pays et promeut l'échange de perspectives diverses et de pratiques innovantes pour renforcer cette formation à l'échelle mondiale.

« En 2026, l'INM est fièrement devenu le siège social de l'IOJT, une autre preuve de notre engagement de longue date à l'égard des partenaires internationaux et de l'excellence en formation judiciaire. J'ai le privilège d'agir comme secrétaire générale et de travailler en étroite collaboration avec la CAJ émérite Adèle Kent pour soutenir une communauté mondiale d'instituts de formation judiciaire et pour établir des normes communes. » **Danielle May Cuconato, chef de la direction de l'INM**



Juges du Nigeria en visite, 2025



Délégation de l'Académie judiciaire de Lettonie en visite, 2025



Présentation de l'INM au congrès de l'Institut de formation judiciaire du Commonwealth à New Delhi, en Inde, 2026



LES PROJETS INTERNATIONAUX EN COURS

LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JUDICIAIRES, AU VIETNAM

En 2025, l'INM a eu l'honneur de lancer le « Projet de renforcement des capacités judiciaires entre le Vietnam et le Canada », une initiative pluriannuelle financée par Affaires mondiales Canada visant à améliorer l'égalité d'accès à la justice pour tous et pour toutes au Vietnam grâce à la formation judiciaire. Mené par l'INM, en partenariat avec la Cour populaire suprême du Vietnam, le projet vise à :

- accroître le recours à des pratiques favorisant l'égalité d'accès à la justice, en particulier pour les femmes et les jeunes;
- améliorer l'offre de formations judiciaires sensibles au genre et axées sur la primauté du droit de la Cour populaire suprême du Vietnam et de l'Académie judiciaire du Vietnam;
- créer des occasions de leadership et de mentorat pour les femmes juges du Vietnam, afin d'accroître leur représentation au sein du système judiciaire vietnamien.

« Cette collaboration est l'exemple parfait de tout ce qu'on peut accomplir avec un partenariat international. Nous allions l'expertise canadienne, l'engagement du Vietnam à l'égard de l'excellence judiciaire et les objectifs de développement durable de l'ONU pour faire en sorte que les systèmes de justice servent tous les membres de la société de façon équitable et efficace. Le Projet de renforcement des capacités judiciaires illustre le pouvoir de la coopération internationale dans la promotion de nos valeurs communes que sont la justice, l'égalité et la primauté du droit. »

Le juge Tom Crabtree, chef des affaires judiciaires de l'INM



Direction de l'INM et juges du Canada en réunions de projet à la Cour populaire suprême du Vietnam, 2025



Juges de la Cour populaire suprême du Vietnam au *Programme de perfectionnement des juges formateurs* de l'INM, 2025



Juges de la Cour populaire suprême du Vietnam à la Cour suprême du Canada, 2026



Juges de la Cour populaire suprême du Vietnam au *Colloque à l'intention des responsables de la formation des cours provinciales et territoriales* de l'INM, 2026

LES PROJETS INTERNATIONAUX EN COURS

PROJET SUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS EN MONGOLIE

L'INM est ravi de collaborer avec l'Institut de formation, de recherche et d'information judiciaires de la Mongolie et avec le Commissariat à la magistrature fédérale pour soutenir la formation sur les meilleures pratiques en formation judiciaire. Les premières activités en 2026 étaient axées sur la formation des juges formateurs et formatrices. Elles ont compris des présentations du chef des affaires judiciaires de l'INM, le juge Tom Crabtree, du juge en chef du Nouveau-Brunswick et nouveau chef des affaires judiciaires, le juge Marc Richard, et du Service de la formation internationale de l'INM. Les séances ont abordé notamment :

- la formation judiciaire comme pilier de l'indépendance judiciaire;
- la pédagogie de la formation judiciaire;
- les ressources numériques;
- la sensibilisation au contexte social;
- les éléments de la conception de programmes qui permettent de tirer le meilleur parti de la formation judiciaire.

Le colloque a été présenté à des juges de la Mongolie œuvrant en droit de la famille ainsi qu'à des juges faisant partie de la direction de cours mongoles.



Égalité d'accès à la justice pour tous en Mongolie, séances de formation des formateurs, 2026

CENTRE D'ÉTUDES JUDICIAIRES DE SINGAPOUR, COLLOQUES DE RÉDACTION DE JUGEMENTS

La rédaction de jugements est au cœur de l'excellence judiciaire. Les jugements clairs, accessibles et logiquement structurés sont essentiels à la primauté du droit : ils guident les prochaines décisions, éclairent les parties et contribuent à la constitution d'une jurisprudence cohérente. C'est un art qui demande de la précision dans le raisonnement, de la clarté dans l'expression et une compréhension approfondie du droit et des réalités humaines en jeu.

Depuis 2024, l'INM s'associe fièrement au Centre d'études judiciaires de Singapour pour donner des formations sur les meilleures pratiques dans la rédaction de jugements à des membres clés de la communauté judiciaire singapourienne, fort de l'expertise canadienne dans ce domaine. Un premier atelier de rédaction a été tenu avec succès en 2024, et un deuxième est en cours de planification pour 2026. L'INM se réjouit à l'idée de continuer à renforcer cet important partenariat international.



NOTRE ÉQUIPE

Les programmes, les ressources et les partenariats présentés dans cette revue annuelle sont le fruit du travail exceptionnel du personnel dévoué de l'INM, composé de plus de 70 professionnelles et professionnels aux bureaux de Montréal et d'Ottawa. Spécialistes du droit, de la formation, de la traduction juridique, des TI, de l'organisation d'événements, de la gestion de projets, de la bibliothéconomie et du fonctionnement : l'équipe couvre un éventail impressionnant d'expertises. Leur engagement collectif à l'égard de la formation judiciaire, du système de justice et de la primauté du droit se fait sentir dans toutes leurs actions. À l'équipe de l'INM : merci! Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration afin de promouvoir l'excellence dans la formation judiciaire, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.



Activités de la Journée internationale des femmes à l'INM



Membres des équipes de l'INM responsables de la formation numérique, des projets internationaux et de la formation en personne lors du *Programme de perfectionnement des juges formateurs*



Réunion annuelle du Service de la formation en personne de l'INM



Haute direction de l'INM

LA VOIE DE L'AVENIR

Nous envisageons la prochaine année avec beaucoup de détermination et d'enthousiasme. La formation judiciaire évolue au même rythme que celui des contextes juridique, social et technologique. Ce rythme nous force non seulement à réagir, mais également à rester à l'avant-garde en anticipant les besoins émergents et en nous assurant que la magistrature dispose des connaissances, des compétences et des perspectives requises pour servir le public avec assurance et intégrité.

L'Institut national de la magistrature trouve sa force dans son équipe et ses partenariats. Par leur dévouement et leur enthousiasme, nos formateurs et nos formatrices judiciaires, la magistrature, notre personnel et nos partenaires forment une communauté d'apprentissage dynamique et avant-gardiste.

L'exercice financier en cours nous voit accueillir chaleureusement l'honorable juge Marc Richard à titre de CAJ de l'INM, qui nous aidera à guider l'Institut dans la prochaine étape de son développement. L'honorable juge Tom Crabtree assumera les fonctions de chef des affaires judiciaires internationales (CAJI). Ensemble, nous continuerons d'élargir nos programmes et nos ressources, d'accroître notre portée et d'innover dans la façon d'offrir la formation judiciaire au Canada et ailleurs, le tout en suivant les principes qui définissent notre travail : excellence, indépendance, inclusion et respect de la diversité des expériences qui façonnent l'administration de la justice. Nous avons hâte de nous y mettre!

LE JUGE MARC RICHARD

Nouveau chef
des affaires judiciaires

DANIELLE MAY-CUCONATO

Chef de la direction

LE JUGE TOM CRABTREE

Chef des affaires judiciaires
internationales

Institut national de la magistrature
275, rue Slater, bureau 2000
Ottawa (Ontario) K1P 5H9
Canada

Bureau de l'INM à Montréal
485, rue McGill, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H4
Canada

Site Web : www.nji-inm.ca

Courriel : info@nji-inm.ca

 [national-judicial-institute](https://www.linkedin.com/company/national-judicial-institute)